EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Envoyé en préfecture le 19/04/2021
Reçu en préfecture le 19/04/2021
Publié le
ID : 060-216004259-20210312-DEL082021-DE

Séance du 12 mars 2021

N° 08/2021

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
05/03/2021

Date d'affichage
05/03/2021

L'an deux mil vingt et un, le 12 mars à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 5mars, s'est réuni à huis clos , au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :

M. BRIATTE Hubert ; M. RICHARD Emmanuel ; Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; M. LECHEVALIER Gilles ; Mme DE WAELE Isabelle ; Mme DETOURBET Marie Charlotte; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme PAILLARD Elodie ; Mme SOLINAS Brigitte

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

M. MOREAU Régis donne pouvoir à M. RICHARD Emmanuel
Mme VILLEMAINE Véronique donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
Mme GAMEIRO Lucie donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : M. KOUAOVI Eric ; Mme CHARTIER Florence
Etai(ent) non excusé(s) : NEANT

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** Mme RULENCE Dorothée

OBJET

DECISIONS SUR LA GESTION DES ESPACES VERTS

M. le Maire explique au conseil municipal qu'une organisation des entretiens d'espaces verts de la commune est à revoir. Il s'agit des tontes, de la taille des arbres et haies, aux abords des bâtiments publics et des espaces publics. M. le Maire a fait part lors du dernier conseil municipal que les tontes des terrains de football se feront par robotisation et au vu des difficultés d'entretenir toutes les surfaces de notre commune et de ses hameaux et lieudit, il demande au conseil municipal de réfléchir sur une gestion par sous traitance et/ou par les employés de la commune. M. le Maire expose les contraintes imposées par le code des marchés publics notamment pour les marchés contactés inférieurs aux seuils ne demandant ni publicités et ni de mises en concurrences. Il fait part également que si la commune reprend en régie cette gestion, des achats voire locations sont à prévoir.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **DECIDE** de reprendre en régie les tontes en faisant appel à des agents contractuels de catégorie C temporairement pour la gestion des tontes **(article 3 à 3-3 de la loi du 26/01/1984)**
- **DECIDE** de prévoir un investissement de matériels en conséquence voir en location
- **DECIDE** des faire appels à des entreprises spécialisés dans la taille des haies et des arbres et des talus demandant des matériels bien spécifiques
- **DIT** qu'un point sera fait dans un an

Ainsi fait et délibéré le 12/03/2021, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

Hubert BRIATTE

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)